

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006)



**Baygon Plaquettes longue durée**

Version 1.0  
Date de révision 27.07.2015

Date d'impression 10.10.2016  
Spécification Numéro: 350000025335  
Formule ou numéro de version:  
30000000000000017928.001

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur de produit** : Baygon Plaquettes longue durée

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange** : Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

**Utilisations déconseillées** : Non identifié

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** : SC Johnson S.A.S.  
C.S. 80016  
92665 - Asnières sur Seine Cedex  
France

**Téléphone** : +33141117300

**Adresse e-mail** : infoBE@scj.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence** : Centre Antipoisons Belgique/ Antigifcentrum België: 070 245 245  
Centre Antipoisons Luxembourg: 8002-5500

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 avec la table de corrélation pour 67/548/CEE ou 1999/45/CE (Annexe VII de CLP)

Classification dangereuse	Catégorie de danger	Identification des dangers
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Etiquetage en conformité avec le Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP)

**Symboles de danger**



**Mention d'avertissement**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006)



**Baygon Plaquettes longue durée**

Version 1.0

Date de révision 27.07.2015

Date d'impression 10.10.2016

Spécification Numéro: 350000025335

Formule ou numéro de version:

30000000000000017928.001

**Attention**

**Substances Actives (BPR / Règlement Biocide)**

Transfluthrin 1.259% (1.259g/100g)

Piperonyl butoxyde 11.803% (11.803g/100g)

**Mentions de danger**

(H410) Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

(P101) En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(P102) Tenir hors de portée des enfants.

(P501) Éliminer le contenu/récipient dans...

(P261) Éviter de respirer les fumées.

**Etiquetage supplémentaire:**

Ne pas utiliser dans un espace confiné.

Conserver l'emballage pour les instructions d'usage et les précautions d'emploi.

En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement avec de l'eau et du savon.

Ne pas couvrir le dispositif de tissu ou d'autres matériaux pendant son fonctionnement.

Ne pas toucher le diffuseur avec des mains humides ou des objets métalliques.

Retirer ou couvrir les terrariums, les aquariums et les cages avant la mise en service du produit.

Couper l'alimentation des pompes d'aquarium pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

**2.3 Autres dangers** : Non identifié

---

**3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS/EC No	Reg. No	Classification en accord avec le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Pourcentage de poids
Piperonyl butoxyde	51-03-6/200-076-7	-	Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1 H410 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1 H400	>= 75.00 - < 100.00
Transfluthrin	118712-89-3/405-	-	Irritation cutanée	>= 5.00 - <

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006)



**Baygon Plaquettes longue durée**

Version 1.0

Date de révision 27.07.2015

Date d'impression 10.10.2016

Spécification Numéro: 350000025335

Formule ou numéro de version:

30000000000000017928.001

	060-5		Catégorie 2 H315 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1 H400 Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1 H410	10.00
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0/204-881-4	-	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1 H400 Toxicité chronique pour le milieu aquatique Catégorie 1 H410	>= 1.00 - < 5.00
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5/203-961-6	-	Irritation oculaire Catégorie 2 H319	>= 1.00 - < 5.00

**Informations supplémentaires**

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

---

**4. PREMIERS SECOURS**

**4.1 Description des premiers secours**

- Inhalation : Pas de condition spéciale.
- Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- Ingestion : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Yeux : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
- Effet sur la peau : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi

**Baygon Plaquettes longue durée**

Version 1.0  
Date de révision 27.07.2015

Date d'impression 10.10.2016  
Spécification Numéro: 350000025335  
Formule ou numéro de version:  
30000000000000017928.001

- |            |   |
|------------|---|
| Inhalation | : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi |
| Ingestion  | : Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi |

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Sauf indication contraire, voir la description des mesures de premiers secours.

---

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 Moyens d'extinction**

- |   |  |
|---|--|
| Approprié   | : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  |
| Inapproprié   | : Non identifié  |
| <b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b> | : En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.  |
| <b>5.3 Conseils aux pompiers</b>  | : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Se référer à la norme EN ou nationale correspondante. |

---

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- |  |   |
|--|---|
| <b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b> | : Utiliser un équipement de protection individuelle.  |
| <b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>                           | : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. |
| <b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>                         | : Nettoyer les résidus sur le site où le produit s'est répandu. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.   |

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006)



**Baygon Plaquettes longue durée**

Version 1.0

Date de révision 27.07.2015

Date d'impression 10.10.2016

Spécification Numéro: 350000025335

Formule ou numéro de version:

30000000000000017928.001

**6.4 Référence à d'autres sections**

: Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Pour les considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

---

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

: Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

: Conserver hors de la portée des enfants.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)  
Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

---

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs Limites d'Exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	mg/m3	ppm	Type d'exposition	Liste
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	2 mg/m3			BE_TWAS
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	101.2 mg/m3	15 ppm		EUOEL_STEL
		67.5 mg/m3	10 ppm		EUOEL_TWAS
		101.2 mg/m3	15 ppm		BE_STELS
		67.5 mg/m3	10 ppm		BE_TWAS

Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Par exemple: Nitrile (épaisseur 0,12 mm; temps de passage > 2 heures).

Protection des yeux/du visage : Pas d'exigence particulière

Protection de la peau et du corps : Pas d'exigence particulière

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006)



**Baygon Plaquettes longue durée**

Version 1.0

Date de révision 27.07.2015

Date d'impression 10.10.2016

Spécification Numéro: 350000025335

Formule ou numéro de version:

300000000000000017928.001

Autres informations : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles de l'exposition de l'environnement : Voir section 6.

---

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: solide
Couleur	: bleu
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Test non applicable pour ce type de produit.
pH	: Test non applicable pour ce type de produit.
Point de fusion/point de congélation	: Test non applicable pour ce type de produit.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Test non applicable pour ce type de produit.
Point d'éclair	: Test non applicable pour ce type de produit.
Taux d'évaporation	: Test non applicable pour ce type de produit.
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'entretient pas la combustion.
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	: Test non applicable pour ce type de produit.
Pression de vapeur	: Test non applicable pour ce type de produit.
Densité de vapeur	: Test non applicable pour ce type de produit.
Densité relative	: Test non applicable pour ce type de produit.
Solubilité(s)	: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Test non applicable pour ce type de produit.
Température d'auto-inflammabilité	: Test non applicable pour ce type de produit.
Température de décomposition	: Test non applicable pour ce type de produit.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006)



**Baygon Plaquettes longue durée**

Version 1.0  
Date de révision 27.07.2015

Date d'impression 10.10.2016  
Spécification Numéro: 350000025335  
Formule ou numéro de version:  
30000000000000017928.001

Viscosité, dynamique	:	Test non applicable pour ce type de produit.
Viscosité, cinématique	:	Test non applicable pour ce type de produit.
Propriétés explosives	:	Non applicable
Propriétés comburantes	:	Test non applicable pour ce type de produit.
Autres informations	:	Non identifié

---

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>10.1 Réactivité</b>	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	:	Aucun(e) à notre connaissance.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	:	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	:	Aucun(e) à notre connaissance.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë par voie orale**

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Mesuré(e)	Rat	> 5,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Nom	Méthode	Espèce	Dose	Durée d'exposition
Produit	CL50 (brouillard et poussière) Mesuré(e)	Rat	> 5.11 mg/l	4 h

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006)



**Baygon Plaquettes longue durée**

Version 1.0

Date de révision 27.07.2015

Date d'impression 10.10.2016

Spécification Numéro: 350000025335

Formule ou numéro de version:

300000000000000017928.001

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Produit	DL50 Mesuré(e)	Rat	> 5,000 mg/kg

**Toxicité aiguë par voie orale**

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Piperonyl butoxyde	DL50	Rat	5,630 mg/kg
Transfluthrin	DL50	Souris	583 mg/kg
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	DL50	Rat	> 6,000 mg/kg
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	DL50	Souris	2,410 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Nom	Méthode	Espèce	Dose	Durée d'exposition
Piperonyl butoxyde	CL50 (brouillard et poussière)	Rat	> 5.9 mg/l	4 h
Transfluthrin	CL50 (brouillard et poussière)	Rat	> 0.51 mg/l	4 h
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Donnée non disponible			
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Donnée non disponible			

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

Nom	Méthode	Espèce	Dose
Piperonyl butoxyde	DL50	Lapin	> 2,000 mg/kg
Transfluthrin	DL50	Souris	> 4,000 mg/kg
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	DL50	Rat	> 2,000 mg/kg

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006)



**Baygon Plaquettes longue durée**

Version 1.0

Date de révision 27.07.2015

Date d'impression 10.10.2016

Spécification Numéro: 350000025335

Formule ou numéro de version:

300000000000000017928.001

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Donnée non disponible		
---------------------------	-----------------------	--	--

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation cutanée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

---

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**Produit :** Le produit lui-même n'a pas été testé.

**12.1 Toxicité**

**Toxicité pour les poissons**

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
Piperonyl butoxyde	CL50	Cyprinodon variegatus	3.94 mg/l	96 h

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
 (conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006)



**Baygon Plaquettes longue durée**

Version 1.0

Date de révision 27.07.2015

Date d'impression 10.10.2016

Spécification Numéro: 350000025335

Formule ou numéro de version:

30000000000000017928.001

	NOEC	(Cyprinodon) Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	0.18 mg/l	35 d
Transfluthrin	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	0.0007 mg/l	
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	CL50	Danio rerio (poisson zèbre)	> 0.57 mg/l	
	NOEC	Poisson	0.053 mg/l	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	CL50 Essai en statique	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)	1,300 mg/l	96 h

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques**

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
Piperonyl butoxyde	CE50	Daphnia magna (Grande daphnie )	0.51 mg/l	48 h
	NOEC	Daphnia magna	0.03 mg/l	21 d
Transfluthrin	CE50	Daphnia magna (Grande daphnie )	0.0012 mg/l	
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	CE50	Daphnia magna (Grande daphnie )	0.48 mg/l	48 h
	NOEC	Daphnia magna	0.07 mg/l	21 d
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	CE50 Essai en statique	Daphnia magna (Grande daphnie )	> 100 mg/l	48 h

**Toxicité des plantes aquatiques**

Composants	Point final	Espèce	Valeur	Durée d'exposition
Piperonyl butoxyde	CE50 Essai en statique	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)	3.89 mg/l	72 h
Transfluthrin	CE50r	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)	> 0.1 mg/l	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006)



**Baygon Plaquettes longue durée**

Version 1.0  
Date de révision 27.07.2015

Date d'impression 10.10.2016  
Spécification Numéro: 350000025335  
Formule ou numéro de version:  
30000000000000017928.001

		vertes)		
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	CI50	Desmodesmus subspicatus (algues vertes)	> 0.4 mg/l	72 h
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	CE50 Inhibition de la croissance	Desmodesmus subspicatus (algues vertes)	> 100 mg/l	96 h

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Composant	Biodégradation	Durée d'exposition	Résumé
Piperonyl butoxyde	4 %	28 d	Difficilement biodégradable.
Transfluthrin			Difficilement biodégradable.
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	4.5 %	28 d	Difficilement biodégradable.
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	80 - 90 %	28 d	Facilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Composant	Facteur de bioconcentration (FBC)	Coefficient de partage n-octanol/eau (log)
Piperonyl butoxyde	91 - 380	4.8
Transfluthrin	1,783	5.94
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	598 Calculé(e)	5
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	1.12 Evalué(e)	1

**12.4 Mobilité**

Composant	Point final	Valeur
Piperonyl butoxyde	Koc	599
Transfluthrin	log Koc	4.73
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Koc	23030
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Donnée non disponible	

**12.5 Évaluation PBT et vPvB**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006)



**Baygon Plaquettes longue durée**

Version 1.0  
Date de révision 27.07.2015

Date d'impression 10.10.2016  
Spécification Numéro: 350000025335  
Formule ou numéro de version:  
30000000000000017928.001

Composant	Résultats
Piperonyl butoxyde	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
Transfluthrin	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Ne remplit pas les critères PBT et vPvB

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun(e) à notre connaissance.

---

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
L'élimination devrait s'effectuer en conformité avec les réglementations locales, provinciales ou nationales.  
Veuillez recycler l'emballage vide.

Emballages : Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

	Transport par route	Transport maritime	Transport aérien
<b>14.1 Numéro ONU</b>	3077	3077	3077
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	UN 3077 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S (transfluthrin), 9,III	UN 3077 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S (transfluthrin), 9,III	UN 3077 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S (transfluthrin), 9,III
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	9	9	9
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III	III	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>		P	
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006)



**Baygon Plaquettes longue durée**

Version 1.0

Date de révision 27.07.2015

Date d'impression 10.10.2016

Spécification Numéro: 350000025335

Formule ou numéro de version:

30000000000000017928.001

<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.	Produit non transporté en vrac.
--	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

---

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** : Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006
- 

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Le cas échéant, la(les) révision(s) sont notées par des barres en gras || dans la marge de gauche.

**Information supplémentaire**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.